



Dependance sur terrain avec villa

Par **VICTORINE ARNAUD**, le **15/01/2014** à **09:52**

Bonjour,
Nous sommes locataire d'une maison avec jardin comprenant sur la terrain un garage ainsi qu'un atelier. Lors de l'etat des lieux, l'expert (independant de l'agence immobiliere) n'avait pas les clefs de cet atelier, nous avons donc demandé à l'agence de nous les transmettre. Maintenant l'agence nous dit que le propriétaire se garde pour lui l'atelier pour y bricoler et entreposer des choses. Sachant qu'il est obliger de passer par notre terrain pour y acceder, qu'il n'y a pas d'entrée extérieur au terrain a t'il le droit de le garder sachant qu'il n'a jamais été convenu que ce soit par oral ou ecrit sur le bail que le propriétaire se le gardait? De plus, sur l'annonce originale il est stipule cet atelier avec le nombre de m2. Quels sont nos droits? merci de votre reponse

Par **aguesseau**, le **15/01/2014** à **10:52**

bjr,
il faut vérifier si sur le contrat de bail il est mentionné que l'atelier fait partie du bien loué. le contrat de location doit préciser la consistance du bien loué
par contre vous pouvez interdire à quiconque de passer par votre terrain sans votre accord, car le bailleur vous doit la jouissance paisible et complète du bien loué.
et vous pouvez rappeler à l'agence que cette obligation du bailleur et que l'annonce prévoyait la location également de l'atelier.
cdt